

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

ENCORE UN COCHON !

Tunis, le 27 Avril 1901

A QUAND le conseil judiciaire ?

M. Advier a été déplacé pour avoir fourni des renseignements qu'il supposait vrais, après s'être renseigné à des sources impures puisque ceux-ci n'étaient pas exacts mais M. Hugon, — cet enfant chéri des résidents généraux Millet et Benoit — n'a même pas été l'objet de la moindre remontrance, du plus petit blâme.

Pourquoi ?

Cependant si quelqu'un était fautif, le vrai fautif, celui qui a l'occurrence n'était-ce lui qui avait demandé les renseignements en invoquant de crainte chimérique d'un refus, certaine circulaire odieuse et M. Advier aurait su ce qu'il lui en aurait cuit s'il avait refusé de répondre au questionnaire de M. Hugon.

Nous avons donné notre avis sur la mesure qui a atteint l'ex-contrôleur de Bizerte la trouvant trop bénigne mais nous ne pouvons comprendre que M. Hugon n'ait été l'objet d'aucune mesure disciplinaire.

On nous dira peut-être que M. Hugon est chef de service et par conséquent ne peut-être réprimandé encore moins déplacé.

Le directeur du commerce et de l'agriculture par son infériorité notoire et ses gaffes légendaires a mérité cependant non pas une simple réprimande mais d'être pourvu d'un conseil judiciaire si le gouvernement n'avait le bon esprit de le faire pourvoir bientôt d'une sinécure en France où il ne pourra causer aucun préjudice dans sa nouvelle fonction.

Sans rappeler ses bévues sur lesquelles s'est très longuement étendu notre confrère du samedi, M. Hugon est en train de se préparer à faire danser une petite valse à nos écus qui frise l'inconscience et appelle d'urgence la douche du médecin aliéniste et la nomination du conseil judiciaire que nous demandons instamment en at-

tendant sa mise à la disposition du gouvernement français.

Voici de quoi il s'agit :

Jusqu'en 1896, les indigènes de la plaine du Faths, plaine fertile s'il en fut, dont les terres étaient toutes domaniales, occupaient les dites terres moyennant une location annuelle de vingt quatre francs la méchia de vingt deux hectares pour les terres du bas et vingt francs pour celles des mamelons.

L'illustre Dybowsky conseillé par son alter ego le non moins illustre Hugon proposa de passer l'affaire au habbous qui ne demanda pas mieux moyennant une bagatelle de quelques milliers de francs, cinquante ou soixante, que cette direction — gouffre sans fond — avala prestement.

L'administration des habbous transforma immédiatement en enzels les locations et du coup les heureux locataires du Faths devinrent propriétaires enzelistes et des titres leur furent remis à chacun d'eux.

Or, aujourd'hui l'opinion publique, devant le danger menaçant de l'immigration italienne, pousse le gouvernement à ne pas rester inactif, à attirer la petite colonisation française pour contrebalancer l'autre.

Que fait donc la direction de l'Agriculture qui a des terrains un peu partout et déclare n'en pas posséder ?

Elle cherche des terrains et achète à tort et à travers payant naturellement deux fois si ce n'est trois leur valeur.

Mais un comble et c'est là précisément ce qui nous fait réclamer instamment un conseil judiciaire pour le prédécesseur des Lallemand et des Bourde c'est qu'il cherche à acheter les terrains du Faths qu'il a si stupidement fait céder en 1896 c'est à dire voilà moins de cinq ans par le Dybowsky, d'inénarrable mémoire.

Les indigènes malins qu'on aurait tort de prendre pour des idiots, pressentis, pour un échange, veulent bien accepter mais... contre paiement de douze cents francs par méchia

dans le bas de la plaine et mille francs sur les mamelons.

M. Hugon hésite, cela se conçoit car il prévoit le charivari qui accueillera pareille opération lorsqu'elle sera connue.

S'il n'est pas encore mur pour Charenton, il l'est assurément pour l'interdiction.

A quand donc le conseil judiciaire ?

Em. LACROIX.

On nous prie de poser la question suivante aux pouvoirs publics : lire M. le Résident général.

Un interdit a-t-il le droit de faire partie d'un corps élu ?

Nous nous sommes creusés la tête pour chercher à savoir quel était cet interdit parmi les membres du 3^e ce et d'Agriculture sans pouvoir le trouver.

Nous posons la question mais nous donnons notre langue aux chiens. Quoiqu'il en soit, si un interdit ne peut gérer ses biens sans l'assistance d'un conseil judiciaire à plus forte raison ne peut-il faire partie d'un corps élu. Son incapacité le rend inéligible.

Le guignon d'un confrère

Nous connaissons depuis quel temps les projets de M. Pavillier et de ses collaborateurs pour parer autant que faire se peut à la disette d'eau dont nous sommes affligés depuis que les neiges ne veulent plus comme autrefois couvrir de leur blanc manteau les montagnes de Zaghouan, mais nous avons préféré n'en pas parler et laisser la Conférence Consultative apprendre de la bouche même du directeur général des Travaux publics ce qui a été fait et va se faire.

M. Pavillier a donné les renseignements les plus complets.

Les études relatives aux eaux de Bargou sont actuellement achevées. Les chantiers seront constitués incessamment. Pour l'été de 1903, cette œuvre importante sera terminée.

En attendant, on ne procédera plus à la distribution d'eau de mer à Tunis pour chasses dans les égouts lavage des voies publiques, secours contre l'incendie. On s'en tiendra à l'adduction des eaux de la Medjerdah, dont les études seront reprises et complétées.

On s'occupera en outre de réviser les tarifs en vigueur pour les eaux de Zaghouan. Très nombreux sont les abonnés qui consomment moins de 100 mètres cubes par an et qui paient néanmoins le minimum de redevance, soit 30 francs.

L'eau non potable serait fixée à 0 fr. 15 ; celle devant servir aux irrigations à un prix aussi bas que possible.

Dès maintenant, on s'est préoccupé de mettre en état les citernes existant à Tunis, La Goulette, Radès et Hammam-Lif ; on projette d'aménager un certain nombre de puits pouvant desservir les abreuvoirs et les bornes-fontaines, et parmi lesquelles ceux situés auprès

de Bab Sidi Abd-es-Salem, Bab-Saadoun, Bab-Aléoua, les Abattoirs, trois à La Goulette, trois à Radès et un à Hammam-Lif.

A la Mohamédia, on a reconnu l'existence, à 300 cent mètres environ de l'aqueduc de Zaghouan, d'un puits d'eau douce, de très bonne qualité, pouvant fournir jusqu'à 200 mètres cubes d'eau par jour. On installera une pompe et un moteur à pétrole de manière à rejeter les eaux de ce puits dans la conduite de Tunis.

Le directeur des travaux publics ajoute que la nappe acquifère de Fondouk-Djedid, qui lui avait été signalée par la Conférence Consultative, est très abondante ; mais après l'analyse qu'il en a fait faire, elle ne pourra être utilisée pour la consommation.

Le danger est donc paré pour cette année et Tunis n'en sera pas réduite, cet été, à boire de l'eau du lac comme certain journal s'était

C'est véritablement du guignon pour le confrère qui a dû certainement naître sous une mauvaise étoile.

Infortuné confrère.

L'excellent Candas publie dans son *Promeneur* l'écho suivant qui m'a procuré une douce pinte de bon sens :

L'incroyable Lacroix, qui attend avec impatience — nous dit-il — son ami Pichon me reproche amèrement mon ami Robert, sur lequel je me gardais bien de taper !

Notes que Robert n'est pas plus mon ami que Pichon n'est celui de Lacroix, attendu que Lacroix est complètement ignoré en Chine et que je n'ai jamais adressé la parole à Robert.

Ça ne vous intéresse pas ?

Moi non plus.

Seulement Lacroix pourrait y regarder à deux fois avant ne vous coller dans les bras des amis qu'on n'a jamais vus.

G. C.

Je n'ai pas à faire plus que ça étalage de mes amitiés, fut ce même celle de M. Pichon qui date, hélas ! de vingt années, ce qui ne me rajeunit pas, n'ayant rien à solliciter ni à attendre de lui mais Candas ferait bien de ne pas renier les siennes pour les besoins de sa mauvaise cause contre M. Léal.

Du reste, tout le monde sait à quoi s'en tenir sur l'indépendance de cœur du rédacteur en chef du *Promeneur* que notre confrère Lecore-Carpentier ne s'est pas caché de nous apprendre lors de la polémique engagée avec son ancien rédacteur.

Quoi d'étonnant dans ces conditions qu'il repousse du pied une amitié qu'il juge compromettante et dont il n'a que faire aujourd'hui car il est probable que Candas et Robert ne se rencontreront jamais plus sur le même chemin.

Est-ce que le dénommé Pierre, disciple de Jésus, aujourd'hui concierge en chef du paradis, ne renia pas trois fois son patron avant que le coq eût chanté ?

Candas peut bien renier l'amitié d'un policier de bas étage qui, dans un rapport odieux, osa écrire que nous étions payés par l'Italie Crouzet et moi pour attaquer Millet alors que le sus dit roi nous faisait poursuivre et condamner par un tribunal français présidé par M. Fabry, à 15 jours de prison, sur la poursuite de son consul général à Tunis pour outrage à sa majesté parce que nous l'avions appelé soudard.

Si les circonstances de la vie faisaient rencontrer par hasard Candas

et Robert dans la même ville l'ancienne casserole de Millet reprocherait amèrement à notre confrère d'avoir oublié les apéritifs qu'ils dégustaient souvent ensemble en attendant l'heure du déjeuner. Em. L.

Encore un cochon !

Quoiqu'en pense la Dépêche les histoires assez malpropres de mœurs à Tunis, succèdent aux... histoires malpropres.

On nous engage à aller dans telle rue arabe du quartier juif où nous pourrions voir une ou deux fois par semaine certain personnage sortir d'un ghetto où le fils de la maison est bien connu pour le travail auquel il se livre contre bon argent comptant et qui ressemble comme deux gouttes d'eau à celui que pratiquait l'ex-rédacteur de la Kasbah bien connu des vieux tunisiens.

Encore un cochon dont nous ignorions les goûts. Libidineux, bonne partie de la « bonne » société.

Peut-il en être autrement ?

Echos & Nouvelles

M. de Fages, Janin et Perkins sont rentrés lundi soir à Tunis après un voyage au Bargou où ils sont allés se rendre compte des études faites pour l'adduction des eaux.

Les travaux vont commencer incessamment.

Nous avons raconté, en son temps, l'arrestation de plusieurs facteurs appartenant au Bône-Guelma des gares de Bône, Tunis, Souk-Ahras, Guelma, Tébessa, etc., pour des détournements au préjudice de leur Compagnie.

Après une longue et minutieuse instruction et une prévention qui n'a pas duré moins de huit mois passés, les inculpés sont renvoyés devant les assises de Bône où ils comparaitront à la prochaine session.

Notre ami M. Thomson, député de Constantine — Candas va peut-être prétendre que nous ne connaissons pas davantage M. Thomson que M. Pichon — est en ce moment à Constantine où il reçoit le plus chaleureux accueil.

Le député de la 2^e circonscription de Constantine se propose de visiter quelques-unes des villes de sa circonscription électorale où il est sûr d'être le bienvenu.

On peut bien dire que la question si importante du peuplement français de la Tunisie passionne tous les esprits en présence du péril croissant et menaçant de l'invasion sicilienne.

Quelqu'un a même de parler en connaissance de cause de la question c'est bien M. Picoron, petit colon lui-même qui vient de faire paraître une brochure très intéressante dont nous recommandons vivement la lecture à nos amis. Son titre : *Les réflexions d'un petit colon français en Tunisie.*

On signale la présence à Tunis de M. Terrier, rédacteur au *Journal des Débats*.

Nous ne savons pas si c'est M. Terrier qui rédigeait les articles concernant la Tunisie les années dernières mais ce journal, comme son confrère le *Temps*, nous fut toujours hostile et combattit toutes nos réclamations pendant le pro-consulat du déséquilibré Millet dont il approuvait tous les actes sans réserve ni restriction.

Nous savons M. Joseph Valensi, l'aimable directeur des services municipaux, plein d'esprit, mais il en a encore plus que nous les suppositions si nous en jugeons parla spirituelle lettre qu'il a adressée à un journal local.

Tunis, le 20 Avril 1901

Monsieur le Rédacteur en Chef
du *Promeneur*,

Dans votre compte rendu de la soirée donnée le 17 avril par le cercle de l'écriture figure J. Valensi parmi les invités.

Il y a deux J. Valensi : le petit et l'autre.

Il me serait agréable de faire préciser que le soussigné n'était pas de la fête.

Veillez agréer, je vous prie, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

LE PETIT VALENSI.

On voit que l'esprit ne se mesure pas à la taille.

George, ingénieur, chef de l'exploitation du réseau tunisien à voie étroite, est rentré mardi soir, à Tunis, retour de France où il est allé passer son congé annuel.

Il a repris, dès mercredi, la direction de ses services.

Contrairement à nos prévisions, quand a la présidence de la Société Française de Bienfaisance aussi M. Chabert doyen des vice-présidents a-t-il été élu pour ainsi dire à l'unanimité des membres présents.

Nos félicitations à M. Chabert.

On nous assure que M. Aubert, le sympathique ingénieur en chef des services de l'exploitation du B.-G., ferait en ce moment ses préparatifs de départ et nous quitterait plus tôt qu'il le pensait pour aller à Madrid prendre possession du haut poste qui lui a été confié par le conseil d'administration de la Cie des chemins de fer du Nord de l'Espagne.

Nous espérons que M. Aubert ne quitte pas la Tunisie où il compte de nombreux amis, sans esprit de retour et que nous le reverrons, ainsi que Mme Aubert dont le départ va faire un vide immense dans la haute société, quelquefois parmi nous.

Nos vœux et nos souhaits accompagnent le directeur général de la Cie des chemins de fer du Nord de l'Espagne.

Notre ancien concitoyen M. Grosjean qui fut successivement avocat, propriétaire de mines, marchand de légumes, entrepreneur de voitures publiques et ne réussit dans toutes ces professions qu'à engolter un héritage de trois cent mille francs, avait transporté ses pénates à Avignon où il s'était fait inscrire au barreau de cette ville.

La clientèle, en Avignon, ne dut pas plus affluer qu'à Tunis dans le cabinet du maître car il sollicita son admission dans la magistrature où il vient d'entrer en qualité de juge-suppléant à Orange petite sous-préfecture du département de Vaucluse et ville natale de M. Mosé le sympathique et brillant avocat bien connu, l'une des lumières de notre barreau.

Notre ami Eyriès, ancien membre de la Chambre de Commerce,

conseiller municipal de Maxula-Radès, vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur, décédée en France.

Nous le prions d'agréer nos sincères condoléances.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivaux. Qu'on se le dise.

LE RÉSEAU de nos futures voies ferrées

devant la Conférence Consultative

En un langage très clair et concis M. Pavillier a fourni à la Conférence Consultative les renseignements relatifs aux futures voies ferrées que le gouvernement se propose de faire construire au moyen d'un emprunt de trente millions qu'il faudrait gager à l'aide des ressources ordinaires mais sans augmentation ni création d'impôts nouveaux.

M. Pavillier a cru devoir rappeler tout d'abord la genèse de l'importante question sur laquelle la Conférence Consultative était appelée à se prononcer.

En ce qui concerne le chemin de fer de Kalaat-es-Senam un premier projet avait été accepté par deux sociétés qui devaient en même temps construire la ligne et exploiter les phosphates. Leur délai d'option devait expirer le 9 avril.

Au moment où le Gouvernement tunisien allait mettre les parties en demeure de se prononcer, c'est-à-dire vers le mois de février, l'interpellation Berthelot consacrée par un vote de la Chambre remit tout en question.

Le Gouvernement proposa alors au Parlement de voter un projet de convention, et au mois de mars une commission d'examen était nommée. Lorsque les contractants soufirent une modification importante au contrat imposé, c'est-à-dire une garantie partielle du capital d'établissement : cette prétention entraînait une charge nouvelle, se traduisant par une garantie d'intérêt.

Le Ministre des Affaires Etrangères ne pouvait prendre en considération un projet établi sur ces bases : il déclara qu'il s'efforcera de présenter une convention financière nouvelle.

Mais alors les populations du Nord et du Sud Tunisien cherchèrent à remettre en question l'affaire elle-même et on éprouva le besoin de tenter une consultation générale, de faire une enquête, celle-là même qui dans quelques jours sera close.

Donc aujourd'hui la mission de la Commission parlementaire des chemins de fer consiste à rechercher quel est le meilleur tracé, et pour la conférence la question qu'on aborde est, on peut le dire, absolument nouvelle.

L'orateur rappelle que c'est en 1888 que pour la première fois on prévint le prolongement d'une ligne de pénétration vers le Kef : et dès ce moment la construction de ce railway était décidée en principe.

En 1897 plusieurs tracés étaient présentés au Gouvernement tunisien. Vers la même époque les solutions en faveur de Bizerte comme port d'écoulement étaient écartées et Pont-du-Fahts apparaissait comme le point initial naturel de la ligne de pénétration.

Les pourparlers engagés par nous sur ces entrefaites, avec certains entrepreneurs n'aboutirent point.

Pourtant grâce aux phosphates, grâce à leur immatriculation au bénéfice du domaine public, nous avons, depuis lors, pu nous en tenir à un ensemble de projets dont la base est non seulement la construction de la ligne mais encore l'exploitation de ces phosphates dont la cession ne peut être effectuée que par adjudication : sur ces bases fut arrêté le projet de voie ferrée du Pont-du-Fahts à Kalaat-es-Senam.

Pour la ligne sur Bizerte, d'après le projet de M. Parisset, aujourd'hui décédé, on s'appuyait sur le railway des Nezas et sur l'exploitation des richesses minières qui se trouvent sur ce parcours.

Mais M. Parisset, n'ayant pu s'assurer le chiffre de trafic absolument nécessaire, n'ayant pu obtenir les quinze mille hectares de terre qu'il demandait, a alors proposé un prolongement sur Kalaat-es-Senam. Par ce projet il ne sollicitait de l'Etat aucune garantie d'intérêt, mais il demandait le droit d'exploitation des phosphates, lesquels, biens domaniaux, ne pouvaient pas être cédés de gré à gré.

Ce projet offrait évidemment pour Bizerte un grand intérêt : le fret de retour aurait été ainsi assuré, par le chargement en phosphates, aux bateaux charbonniers.

Mais il ne pouvait pas être admis par le Gouvernement tunisien qui avait formé le dessein de desservir, au moyen de quatre ports actuels de la Régence, les quatre grandes vallées qui divisent parallèlement le territoire, et qui par conséquent devait amener à Tunis les produits du bassin de la Medjerda. En effet il s'agissait et il s'agit encore non pas d'un chemin de fer d'exploitation de phosphates, mais bien d'un chemin de fer de pénétration : Or même le nouveau projet de la ligne Mateur-Béja ne pourrait desservir le centre de la Tunisie ; cette ligne-là ferait au contraire double emploi avec celle de la Medjerda actuelle et celle de Djedeida-Bizerte.

Pour ma part, conclut l'honorable M. Pavillier, tant comme ingénieur que comme Directeur des Travaux Publics, je repousse absolument les prétentions des promoteurs de la ligne sur Bizerte et je déclare qu'il n'est pas possible de soutenir un tel projet.

ré que le Gouvernement veut poursuivre la réalisation du chemin de fer Pont-du-Fahts-Kalaat-es-Senam, il est entendu aussi que les habitants de Sousse et de Kairouan auront satisfaction par le prolongement de la ligne actuelle vers Tebessa et la frontière algérienne. Pour cela on mettrait à profit les phosphates domaniaux qui peuvent se trouver sur le tracé éventuel, et on faciliterait d'autre part l'exploitation des phosphates particuliers.

Il en sera de même pour le chemin de fer des Nezas et pour celui de Mateur à Béja. Ce dernier se fera sans doute d'accord avec l'autorité militaire.

Mais pour faire ces lignes un emprunt est nécessaire, emprunt limité et dont une partie sera employée immédiatement pour le projet Pont-du-Fahts-Kalaat-es-Senam à cause des engagements pris antérieurement.

Il y a donc lieu, sur la demande expresse du Ministre des Affaires Etrangères, de donner à ce sujet un avis favorable. En ce qui concerne les deux railways devant aboutir respectivement à Bizerte et à Sousse, M. le Directeur des Travaux publics prend l'engagement de présenter les projets dans le délai d'un an.

Il serait nécessaire que l'emprunt contracté pour faire face à ces travaux soit de trente millions, et il faudrait qu'on le gageât à l'aide des ressources ordinaires de la Régence.

Le Gouvernement a donc demandé à la Conférence d'indiquer par un vote qu'elle entendait donner la priorité à la mise à exécution du premier projet Pont-du-Fahts-Kalaat-es-Senam de prendre acte de la promesse d'exécution successive des deux autres et enfin d'émettre un vœu tendant à l'autorisation de contracter un emprunt de trente millions, ce qui a été voté.

La Cour d'Appel de Constantine

Malgré tout notre désir de voir bientôt adopter, par les Chambres

le projet portant création d'une Cour d'appel à Constantine qui tranchera définitivement la question de la création d'une cour à Tunis, nous ne pouvons nous empêcher de trouver que nos voisins vont un peu vite en besogne.

La Compagnie foncière de Construction vient en effet de saisir le Conseil général du département voisin d'un projet de construction d'un superbe Palais de Justice à la place de la halle aux grains : le palais contiendrait tous les services judiciaires, y compris la future Cour d'appel.

M. Morinaud député et maire de Constantine est allé devant le 2^e bureau du Conseil général exposer la demande de la Compagnie foncière qui prendrait à sa charge le Palais de Justice actuel, situé au milieu du quartier juif.

Sur sa proposition, le Conseil général a voté la décision suivante :

1^o D'ores et déjà, le Conseil général décide que les locaux actuels de la Chambre de commerce — qui sera logée ailleurs — seront mis provisoirement à la disposition de la Cour d'appel.

2^o Tous les services annexes seront logés dans une maison voisine du palais actuel, aux frais du département.

3^o Les propositions de la Compagnie foncière seront examinées, dès que la loi portant création de la Cour d'appel aura lieu.

Nous voilà donc, dit le *Républicain* de Constantine d'ores et déjà en mesure de loger la Cour d'appel, ses magistrats et tous ses services.

C'est parfait, mais les algérois n'entendent pas ainsi se séparer de leurs chers conseillers sans crier gare et ils ont de puissants atouts dans leur jeu.

Pourvu que les Constantinois n'aient pas vendu la peau de l'ours

Chez Bou Amema

UN VOYAGE PÉRILLEUX

Nous trouvons dans un journal d'Algérie la narration du périlleux voyage que vient d'accomplir jusqu'au Figuig chez Bou Amema, le célèbre chef indigène bien connu des populations algériennes M^{me} et M. de Neufville le sympathique et distingué président du Conseil d'administration du Crédit foncier et agricole, d'Algérie, à Paris et qui effectue, comme tous les ans à peu près à pareille époque, sa visite aux nombreuses succursales que le Crédit foncier et agricole d'Algérie a créées dans nos trois départements algériens et en Tunisie.

M. de Neufville voyage, cette année, en voiture automobile à six places.

Il était accompagné dans son voyage en outre de Mme de Neufville, de M. Napoléoni, administrateur du Crédit foncier et agricole d'Algérie, il avait déjà parcouru le département d'Alger et se trouvait à Saïda, lorsque M. Carafang, conseiller général de l'endroit chez lequel il était venu passer quelques instants, lui demanda au cours de la conversation, s'il ne lui plairait pas de prolonger sa promenade encore un peu plus loin, jusqu'au Figuig, par exemple, chez Bou Amema.

Les dangers à courir étaient certainement grands et nombreux, mais le projet était si souriant, si tentant que, ma foi, M. de Neufville accepta sur le champ.

Aussitôt, alors, M. Carafang télégraphia à un de ses amis, entrepreneur à Duveyrier, point extrême dans le Sud Oranais, à proximité de Figuig.

M. B., qui est chargé du ravitaillement des troupes françaises cantonnées à Igli, et qui est en même temps en relations d'affaires avec Bou Amema, auquel il fournit des chameaux pour ses transports, fit demander à l'ex-chef insurgé s'il lui plairait de recevoir quelques visiteurs Français.

Bou Amema répondit aussitôt à M. B., qu'il serait très heureux d'accueillir l'hospitalité aux voyageurs qui lui étaient recommandés et, en même temps, il faisait connaître que

pour leur sécurité personnelle il leur fournirait une escorte qui serait conduite par son fils Taïeb, qui les accompagnerait jusqu'au Figuig.

Mme et M. de Neufville et M. Napoléoni, s'embarquèrent alors pour Ain-Sefra, où le général B., avec son affabilité habituelle, s'empressa de délivrer aux touristes une réquisition qui leur permit de prendre le train stratégique qui conduit à Duveyrier.

Pendant le trajet, les excursionnistes firent la connaissance d'un lieutenant de tirailleurs, M. P., qui se rendait en garnison à Duveyrier également et qui était accompagné de sa femme, une bien vaillante compagne, puisqu'elle était la première femme qui ait eu le courage de suivre son mari dans ces pays lointains.

On parla naturellement de Bou Amema, de l'insécurité du pays aux environs de Figuig et le jeune lieutenant P... affirma, à plusieurs reprises, que tous les Européens qui s'étaient aventurés sur le territoire compris entre Duveyrier et Figuig n'étaient jamais revenus et avaient tous été pillés et décapités par les bandes de Marocains et autres audacieux pillards qui pullulent dans cette région.

Il y avait de quoi faire réfléchir les plus téméraires, mais M. de Neufville était décidé à aller jusqu'au bout et aussitôt arrivé à Duveyrier, il eut une entrevue avec le marabout de cette localité, qui est cousin de Bou Amema, et il fut décidé que le lendemain matin, à cinq heures, on partirait pour Figuig distant d'une vingtaine de kilomètres de Duveyrier.

Les autorités militaires de Duveyrier, qui sont bien placées pour connaître les dangers imminents auxquels s'exposent ceux qui manifestent le désir de se rendre à Figuig, ne furent naturellement pas mises au courant de ce projet de voyage qu'elles auraient empêché, du reste, si elles l'avaient connu, même par la force.

Le lendemain matin, à l'heure convenue, la petite caravane, à laquelle s'étaient joints le plus obligeamment du monde, M. B... et M. G..., ce dernier comme interprète, se mit en route accompagnée de deux cavaliers indigènes.

Les excursionnistes se trouvaient à peine à quelques kilomètres de Duveyrier et ils venaient, à l'instant, d'être rejoints par l'escorte que leur envoyait Bou Amema, lorsque de nombreux radeurs marocains, armés jusqu'aux dents, se montrèrent de tous les côtés et auraient inévitablement assailli les vaillants touristes, s'ils n'avaient été tenus en respect par la présence de Taïeb, fils de Bou Amema, au milieu de l'escorte qu'il avait mission de conduire.

Enfin, la petite caravane, grâce aux soldats de Bou Amema, arriva sans accident chez le redouté chef indigène, mais non sans avoir éprouvé de fortes émotions, d'ailleurs bien compréhensibles.

Bou Amema, suivi de nombreux dignitaires, reçut ses hôtes avec la plus grande cordialité et, quelques instants après, un méchoui (mouton rôti) réunissait à la même table l'ex-chef insurgé et ses convives.

Au cours du repas, Bou Amema se plaignit vivement d'être en butte à des vexations de toutes sortes et il remit à ce sujet, à M. de Neufville, deux lettres pour M. le Gouverneur général de l'Algérie, dans lesquelles il exposait ses doléances.

Bou Amema ne voulut pas laisser partir ses hôtes sans leur faire admirer l'oasis.

A quatre heures de l'après-midi, M. de Neufville et ses compagnons de voyage prenaient congé de Bou Amema et se dirigeaient vers Duveyrier où ils arrivèrent sans encombre, grâce au fils de Bou Amema qui, à plusieurs reprises, dut écarter de leur route de véritables bandes armées, toutes prêtes à se jeter sur les courageux touristes.

Mme, M. de Neufville et M. Napoléoni reprirent ensuite le chemin d'Alger.

On le voit, le voyage que vient d'accomplir Mme et M. de Neufville et M. Napoléoni, en plein pays barbare, n'est pas un voyage ordinaire, il s'en faut.

Aussi, félicitons-nous sincèrement, sans réserve, Mme et M. de Neufville et M. Napoléoni pour la hardiesse, la témérité, devrions-nous dire, dont ils ont fait preuve dans la circonstance.

INFORMATIONS

M. Magnaud et ses collaborateurs

Le nom de M. le Président du Tribunal de Château-Thierry est à jamais consacré dans les annales de la magistrature.

M. Magnaud s'est efforcé d'atténuer dans la mesure du possible, les rigueurs de la loi.

S'inspirant d'une profonde étude de la société, il sait entourer ses jugements d'une foule de considérations qui lui permettent bien souvent d'humaniser la loi, en acquittant ou condamnant au minimum de la peine, ceux que la fatalité faisait comparaître devant lui.

Ce que l'on ne sait généralement pas, c'est le nom des assesseurs de M. Magnaud qui lui sont d'un concours si précieux dans l'œuvre qu'il poursuit.

Ce sont MM. Ulry, Purnot, Chaloin et Gazagues.

M. Paul Ulry, né en 1862, a été avocat au barreau de Paris et attaché au parquet du tribunal de la Seine.

M. Purnot est né en 1865. Il a rempli les fonctions de juge suppléant à Bocroy et à Sedan, avant d'être titularisé à Château-Thierry.

M. Chaloin, originaire de Château-Thierry, est un ancien avoué de Château-Thierry.

Enfin, M. Emile Gazagues, qui a 28 ans, n'est magistrat que depuis le 17 mars 1899.

Quant à M. Paul Magnaud, né à Bergerac en 1848, il est entré dans la magistrature il y a vingt ans, comme substitut à Doullens. Juge d'instruction à Montdidier, puis successivement juge à Senlis et à Amiens, il est président du tribunal de Château-Thierry depuis le 5 juillet 1887.

On peut dire que la justice française est révolutionnée par ces cinq magistrats.

Décidément les commerçants ne sont guère cotés dans certaine classe de la Colonie.

On a fort remarqué l'exclusion dont ils ont été l'objet à la soirée donnée par le Cercle d'Escrire.

Il faut espérer qu'ils n'oublieront pas cette mise à l'index le cas échéant.

Chronique locale et régionale

Bizerte

M. Galepe, nouvellement nommé contrôleur de Bizerte en remplacement de M. Advier a pris ces jours derniers possession de son nouveau poste.

Il a produit la meilleure impression à tous et nul doute qu'il ne se rende aussi sympathique aux Bizertins qu'il l'était aux Kairouanais.

Disons que M. Galepe est le neveu de Mgr. Gazaniol, le regretté curé de la Cathédrale de Tunis.

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier. Prix modérés.

La grande chapellerie A l'Élé-gance, Lieto Disegni, propriétaire, 2, rue l'Eglise n'a pas sa rivale à Tunis pour la qualité et la quantité des chapeaux en magasins.

Si l'on veut être bien coiffé, à bon marché et à la dernière mode on ne peut aller autre part que chez Lieto Disegni.

EN VENTE

à l'Imprimerie J. Picard et C^{ie}, à Tunis, rue Al-Djazira

Memento Arabe Français

ouvrage très utile à l'usage des personnes même ne sachant pas lire l'Arabe.

PRIX : 5 fr. relié.

Avis et communications

Les propriétaires de St-Germain sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi 26 avril courant, à 5 h. 1/2 du soir, au Café Roussillonais, avenue de la Marine n° 57.

ORDRE DU JOUR

1° Création d'un syndicat des propriétaires de St-Germain ; 2° — Nomination d'un Comité provisoire chargé de l'élaboration des statuts ; 3° — Pétition en vue d'obtenir de la Compagnie Bône-Guelma pour la halte de St-Germain le traitement accordé à la station de Djebel-Djeloul et à la halte de Mégrine.

L'ABSINTHE OXYGÈNE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
 Dr Ph. Bernard.

Grand Hôtel et Restaurant DU CASINO D'HAMMAM-EL-LIF
 Ouvert toute l'année

C^{ie} des Ports Tunis-Sousse-Sfax

Vente aux enchères publiques de terrains à bâtir situés au Port de Sfax

Le public est informé que le mardi 21 mai 1901 à neuf heures du matin, il sera procédé dans le magasin n° 2 de la Cie des Ports, sur le terre-plein ouest du bassin de Sfax à la vente aux enchères publiques des parcelles n°s 13, 14, 19, 75, 78, 94, 95, 137, 138, 167, 225 et 260 du plan de lotissement du Port de Sfax.

La contenance moyenne des parcelles est de 400 mètres carrés environ et leur mise à prix varie de 11 et 25 francs le mètre carré.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Cie des Ports à Tunis, à Sousse, à Sfax et au siège social, 21 place de la Madeleine à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Cie sur le terre-plein ouest à Sfax.

L'INFLUENZA

Cette maladie mystérieuse et terrible aussi parfois, a fait son apparition ces dernières années dans notre pays. Du moins, auparavant, n'avait-on pas donné ce nom aux troubles que l'on désigne maintenant de la sorte, mais qui existaient tout autant. Le mal, en tout cas, déconcerte bien souvent les médecins, et l'on est trop fréquemment obligé, pour obtenir parfaite guérison, d'attendre les beaux jours. Mieux vaut prévenir la maladie.

Il suffit pour cela de conserver un sang parfaitement pur, c'est-à-dire de se purger à petites doses, mais répétées. Rien de mieux pour cela que de prendre le matin, à jeun, de temps en temps, un verre d'eau d'HUNYADI-JANOS qui convient à tous les estomacs, à tous les tempéraments, permet de ne pas changer le mode de vie, n'ébranle pas la santé et vous fait passer l'hiver sans crainte de l'horrible Influenza.

BROYEUR DE MINÉRAIS et Machine à faire les Briquettes
 Système EDISON
 BREVETS TUNISIENS N°s 343 ET 344

Ces machines imaginées par M. Th. EDISON pour le traitement des minerais, et plus particulièrement des minerais de fer, et qui sont d'ailleurs susceptibles d'autres applications industrielles importantes, se caractérisent par leur simplicité et la perfection des résultats auxquels elles permettent d'atteindre tout en présentant, au point de vue pratique, des particularités intéressantes à divers titres.

Les propriétaires des brevets, désireux d'en tirer parti en Tunisie, s'entendraient avec industriel ou Sociétés pour leur exploitation.

Absinthe OXYGÈNE CUSENIER
 PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C^{ie} PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

Pour tous renseignements ou offres, s'adresser soit à la Société "The Edison Ore Milling Syndicate Limited," Amberly House, Norfolk Street, London W.C., soit à M. Raymond VALENSI, Ingénieur-Conseil, à Tunis.

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques ALFRED ANCELIN
 Ingénieur-Chimiste

Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et d'enrichissement.

11, Rue, d'Espagne TUNIS

VIENT DE PARAÎTRE

"L'INDICATEUR TUNISIEN"
 ÉDITION DE 1901

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires. Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction Passage de Bénévent, TUNIS

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expédions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks

Rue d'Angleterre, 2 — TUNIS

F. MACHERET

Dépositaire

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
 Dépôt : Pharmacie NEE

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous :
A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la Dépêche Tunisienne et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V^e Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900
 V^e H. GAUDIBERT.

E. FAURE et C^{ie}
 TUNIS — 14, Rue d'Italie, 14 — TUNIS

Grande Spécialité de Chaussures

pour Hommes, Dames et Enfants



Pour les fêtes de Pentecôte mise en vente de toute la chaussure d'été. Bas et chaussettes tous genres, haute nouveauté.

Malles, Valises, Articles de voyage

Prix Fixe — Maison de Confiance — Prix Fixe

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2, ; marque, Cie française des moteurs à gaz. S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 7, rue des Glacières, Tunis.

DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
 GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles
 Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits
 MÉDAILLE OR ET ARGENT

MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11

COSTUMES POUR DAMES

à raison de 12 à 15 francs de façon

TRAVAIL SOIGNE

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
 Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

HORS CONCOURS
 Exposition Universelle Paris 1900
POUDRE DE RIZ
 ADHÉRENTE — PARFUM EXQUIS — INVISIBLE
LA MADONE
 Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS
 DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE à Tunis.

PALUDINE

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.
 Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
 7, Rue des Glacières, 7

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE DENTIFRICES
 des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
 de SOULAC
 A. SEGUIN, BORDEAUX
 MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
 Exposition Universelle Paris 1900
 MODÈLE du FLACON

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE

Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr.

M. GUICHARD recommande au public sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

SPECIALITÉ DES PLATS DU JOUR

TOUS LES JOURS CONCERT INSTRUMENTAL

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

LE SOIR, THÉÂTRE DU VRAI GUIGNOL LYONNAIS

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE

Hors concours Exposition Universelle 1900
 Président du Jury

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

GDE Brasserie Tourtel
A BIJOUVILLE (BIZERTE)
CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE
Cuisine soignée — Service irréprochable
Consommations des premières marques

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTE des premières fabrications françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
M. Victor Richard, Directeur
Sous-Agences à Sousse et à Sfax, Bureau à Gabès
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 % - à 2 ans, 2 1/2 % - à 3 ans, 3 % - à 4 ans, 3 1/2 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Taverne Alsacienne
TUNIS — AU PORT — TUNIS
MM. Durand frères ont l'honneur d'informer leurs clients qu'ils pourront trouver à la Taverne Alsacienne une excellente cuisine, vins et des consommations de premières marques.
M. Th. DURAND se recommande par ses talents culinaires.
Repas sur commande. — Service à la carte et à prix fixe
Prix modérés. English Spoken

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.
H. BOURREL
entrepositaire
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

M. LOUIS FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DÉPÔTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis, Avenue de France
Escomptes, Recouvrements, Avances sur titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tout pays
Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse. Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0. Bons à 4 ans 5 0/0.

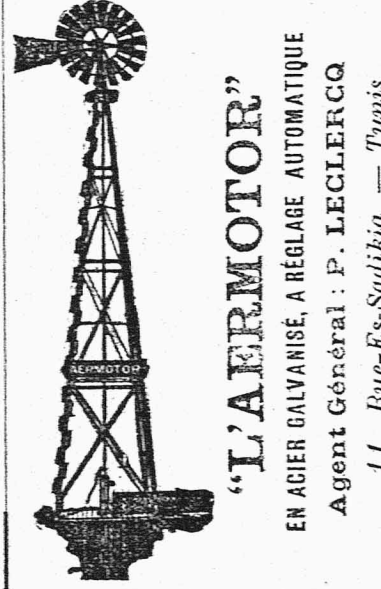
MM. A. Guerriera et S. Messa fils
Agents généraux de la Société française des plâtriers Char et Cie, dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Kornine, représentants de ciment PELLOUX FÈRE et FILS et Cie de Grenoble.
BUREAUX ET ENTREPÔTS : 10, RUE DE GRÈCE

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE
MME HOLMIÈRE
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

GRAND HOTEL DE FRANCE
Actuellement en construction
Ouverture le 1^{er} juillet 1901

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
SUCCESEUR
Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS



Pasteurisation des Vins
APPAREIL BOURDIL de Narbonne
HORS CONCOURS
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

Demandez partout
LE KINA-BELLO
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVASSE & Co et du Champagne MONTEBELLO

Ateliers de Charpente et Menuiserie
PAUL ROSARD
Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS
Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

MAISON DE DÉCORS
FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES
Dorure sous verre — Entreprise de peinture
LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

PAPIERS PEINTS, VITRAUX
La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus
Tuyaux en grès vitrifiés, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÈS ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, l'atrophie, l'emploi certain, pour brûlures et plaies excessives, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

TERMINUS-BUFFET-HOTEL
Restaurant à prix fixe et à la carte
A. DEPOUZIER propriétaire
ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
ON PREND DES PENSIONNAIRES

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours, Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très purgative
SOURCE PASTEUR Gazifiée
Dépôts à Tunis : chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales.
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hotel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilear — TUNIS
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIIONALE
C. FÉBRIER
TUNIS — 48, Rue Al-Djazira, 48 — TUNIS
Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.
HUILE D'OLIVE

MAISON MODÈLE
Avenue de France et rue de Bone, Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et Co**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté s. d. g.), maniable, résistant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Société des sables de l'Oued-Miliane (DITE KLÉDIA)
La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.
Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube
S'adresser à son représentant à la Gare Française.

Cie Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
Le vapeur *Ville-de-Bizerte*, Capitaine Rilba, attendu de Bizerte et Marseille le 21 avril repartira pour Gabès, Sfax, Mehdià, Monastir, Sousse, Marseille le 21 avril 1901.
Prix des passages pour Gabès : Première 42 fr, avec nourriture ; port 12 fr. sans nourriture.
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie TOULACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grands vitesses entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdià, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.
— POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
— DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdià, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 8 heures du soir.
Service régulier hebdomadaire de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

Usine du Bou-Kornine
Hammam-Lif
A. BELLINO
CHAUX
éminemment hydraulique
VENTE AU DÉTAIL
10, rue de Grâce, Tunis